

- ARRÊTE -

Article 1<sup>er</sup> : l'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié comme suit :

La composition de la commission départementale de vidéoprotection de la Somme est fixée comme suit :

Membres désignés par la première présidente de la cour d'appel :

→ Titulaire : M. José LEFEBVRE, vice-président chargé des fonctions de juge des libertés et de la détention au tribunal de grande d'instance d'Amiens,

→ Suppléant : M. Franck ESPINASSE, juge au tribunal de grande instance d'Amiens chargé du service du tribunal d'Abbeville.

Membres désignés par l'association des maires de la Somme :

→ Titulaire : M. Albert NOBLESSE, maire d'Airaines,

→ Suppléante : Mme Catherine PENET-CARON, maire d'Humbercourt.

Membres désignés par la chambre de commerce et d'industrie Amiens-Picardie :

→ Titulaire : M. Patrice NANTIER,

→ Suppléant : M. Patrick BOUFFEL.

Personnalité qualifiée désignée par le préfet :

→ Titulaire : M. Régis BOCKET ».

Article 2 : Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la Somme est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux membres de la commission et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 03 septembre 2018

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet,

  
Cyril MOREAU